



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DEPARTEMENT DE LA DROME

-----  
Mairie de Montclar sur Gervanne  
-----

Montclar sur Gervanne, le 15 janvier 2022

### COMPTE RENDU

-----

**Conseil du mercredi 05/01/2022 à 18h00**

#### **Etaient présents :**

Mesdames Michèle EYRAUD, Hélène SYLVESTRE, Laurence DUBOIS, Priscilla VASSEUR  
Messieurs Jean Pierre ANDEOL, Armand PETIT, Denis GAUDIN, et Laurent SAYN

#### **Était absents :**

Mesdames Sylvie DERVILLE et Nadine PERRET et Monsieur Rudy SYLVESTRE

#### **Pouvoirs :**

Madame Sylvie DERVILLE donne pouvoir à Madame Michèle EYRAUD.  
Monsieur Rudy Sylvestre donne pouvoir à Monsieur Armand PETIT.

---

#### **Accueil de Laurent**

**Laurent SAYN rappelle l'ordre du jour et précise qu'il y aura un ajout concernant les budgets.**

**Laurent SAYN commence la séance par la lecture du compte rendu du 17/11/2021**

#### **A. Validation du compte rendu du 17/11/2021**

Lecture rapide par Laurent SAYN avant validation pour affichage et diffusion.

Précisions de Laurent :

- Nous sommes toujours en attente des devis concernant les travaux de la salle sous la mairie.
- La Magnanerie : Le cabinet GAUX est venu sur place pour établir une estimation des travaux pour réaliser 1 ou 2 logements. Nous sommes en attente de la proposition.
- Exploitation de l'eau : le départ à la retraite de Gilles Baternel est prévu en janvier 2023. Patrick Soubeyran, quant à lui, devrait partir à la retraite en Septembre 2022.

#### **Les membres du conseil municipal adoptent le compte rendu du 17/11/2022.**

Il est précisé que le conseil municipal de décembre n'a pas eu lieu pour raison sanitaire.

#### **B. Les budgets :**

Le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le point suivant à l'ordre du jour :

- Budget – M14 / délibération **AUTORISANT** Le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement ;
- Budget – M49 / délibération **AUTORISANT** Le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cet ajout à l'ordre du jour et accepte les délibérations.**

**C. La répercussion financière du projet « eau » sur la commune de Montclar :**

Retour sur la rencontre avec Mme Racinais et les chargés de mission du cabinet ALTÉRÉO concernant la finalisation du schéma directeur.

La chargée de mission Eau de la CCVD était également présente à cette réunion.

L'objectif de cette rencontre était de nous faire des propositions sur la tarification de l'eau pour y inclure les travaux de mise en conformité du réseau d'eau, de sa potabilité voire de son extension.

Rappel des différents scénarii :

Sont repris ci-après les fiches présentées par ALTÉRÉO et qui constituent la phase 4 du schéma directeur.

**1- Les différents scénarii pour alimenter en eau potable la commune de Montclar sur Gervanne :**

- a. Scénario 1 : alimentation par Côte belle
- b. Scénario2 : alimentation par le SMEDG

**Les propositions de tarification par le cabinet ALTEREO:**

Soit en fonction des scénarii, une fourchette entre 2.53€/m<sup>3</sup> et 4.43€/m<sup>3</sup>, alors qu'à ce jour, le prix de l'eau est à 2.28€/m<sup>3</sup>.

Il a été demandé aux chargés de mission du cabinet Altéréo de nous préciser les éléments pris en compte dans ces évaluations. Ces éléments ne nous ont pas été transmis à ce jour.

Les données sont peu fiables car le cabinet n'a pas intégré les amortissements et les emprunts ont été calculés sur 12 ans et non sur 20 ou 25 ans comme il en est la pratique dans les communes.

Il nous a été rappelé au cours de cette rencontre que la mobilisation de subventions sera difficile. Le contexte électoral laisse peu de lisibilité sur les enveloppes à venir. Il est possible d'envisager des subventions à hauteur de 50%.

Par ailleurs, les pouvoirs publics, qui ont déjà investi sur le réseau SMEDG auquel la commune est raccordée, vont-ils soutenir de nouveaux investissements, pour la sécurisation de nos propres ressources en eau d'autant qu'elles ne nous permettent pas une pleine autonomie ?

**Au regard de ces éléments, il s'agit de débattre aujourd'hui sur les différents scénarii et de prioriser les travaux.**

Laurent SAYN précise que pour la commune, il sera compliqué d'investir autant pour la réalisation des travaux nécessaires sur la source, la réfection du réservoir et les travaux d'assainissement qui deviennent urgents. La réalisation de ces travaux ne permettra pas d'autres investissements pour la commune sur d'autres projets évoqués comme la magnanerie, la salle dessous la mairie.

**Ces éléments sont à mettre en relation avec le point suivant.**

**D. L'exploitation de la gestion de l'eau => délibération**

- ⇒ Comme évoqué lors du dernier Conseil Municipal, l'entreprise Objectif Eau a été sollicitée pour nous faire une proposition de l'exploitation de la gestion de l'eau par leur service.

**Pour rappel**, il s'agit d'anticiper le départ à la retraite de Gilles qui assure une bonne partie de son temps de travail à la gestion de l'Eau auquel s'ajoute le temps des élus pour régler les soucis.

En 2021 nous valorisons ce temps de la manière suivante :

Prestations intellectuelles	3 mois	2 066.91€
Travaux sur réseaux	138 jours	2 528.44 €

Relevé de compteurs généraux	24 jours	439.73 €
Relevé de compteurs abandonnés	4 jours	73.29 €
Soit		<b>5 108.37 €</b>

***Il a été rappelé qu'il s'agit là d'une estimation qui n'a été recalculée sur ces 2 dernières années.***

L'entreprise Objectif Eau nous fait proposition entre **6 800€ et 7 300 € par an.**

**Soit un delta supplémentaire pour la commune estimé entre 1 600€ et 2 191.63 €.**

- ⇒ Sur les Conseils de Jean Pierre ANDEOL, Laurent SAYN a sollicité le SMPAS (Syndicat Mirabel-Piégras-Aouste - Saillans).

Laurent SAYN a contacté le **SMPAS** (Syndicat Mirabel/Piégras/Aouste/Saillans). Ce syndicat a été créé pour la gestion de l'eau de ces 4 communes. Des propositions nous ont été faites suite à 3 rencontres avec le président, Gilles MAGNON et le directeur du syndicat (dont l'une en commission eau Assainissement).

Laurent SAYN a aussi échangé avec Jean SERRET, Président de la CCVD. L'Etat les oblige à reprendre les compétences Eau/Assainissement en 2026. Nous ne sommes pas contraints de transférer notre compétence à la CCVD. Et Jean SERRET ne voit aucun inconvénient à ce que la commune de Montclar devienne adhérente du SMPAS.

Le SMPAS compte aujourd'hui 4 communes membres. Chacune des communes dispose de 3 représentants au sein de ce syndicat, soit une égalité sans prise en compte de la taille de la commune.

Les contraintes de la commune de Montclar sur Gervanne identifiées à ce jour :

- Départ à la retraite de Gilles Baternel en janvier 2023 qui est le référent technique Eau Assainissement,
- Pas d'autre moyen humain sur la commune puisque Patrick Soubeyran part aussi à la retraite en septembre 2022.
- Les contraintes techniques et financières que constituent la réalisation de ces travaux.

Laurent SAYN précise la commune a la possibilité d'adhérer au SMPAS, avec 3 représentants au sein de ce syndicat jusqu'en 2026. Lors du transfert de compétences en 2026, s'il a effectivement lieu, la CCVD sera représentée au sein du SMPAS (pour la commune de Montclar sur Gervanne) et pourra désigner des conseillers municipaux de la commune pour y siéger.

La volonté du SMPAS est de rendre la même qualité de service sur les différents communes membres en y réalisant les investissements nécessaires.

Laurent SAYN propose l'idée suivante :

- Confier la gestion de l'eau et assainissement au SMPAS en 2022 avec le suivi de Gilles BATERNEL pour la transmission des informations techniques nécessaires et la connaissance du réseau.
- Voter une intention d'adhésion au SMPAS à compter de janvier 2023,
- Accepter la proposition du coût entretien annuel du CMPAS de 4 800€ HT.

Priscilla VASSEUR rappelle que l'adhésion au SMPAS constitue une mutualisation de moyens humains, techniques et financiers. L'adhésion en 2023 implique au-delà de la gestion de l'exploitation, la facturation et les travaux d'investissement. La M49 sera ainsi transférée.

A l'issue de la présentation de ces éléments, Laurent SAYN invite à passer au vote.

- ⇒ **Les membres du conseil Municipal décident à l'unanimité de déléguer en 2022 l'entretien de l'exploitation de l'eau de la commune.**
- ⇒ **Les membres du conseil Municipal décident à l'unanimité de confier l'entretien de l'exploitation de l'eau au SMPAS pour l'année 2022.**
- ⇒ **Les membres du conseil municipal votent à l'unanimité une déclaration d'intention d'adhésion au SMPAS pour janvier 2023.**

## **E. Les projets assainissements :**

Si les membres du Conseil Municipal acceptent adhérer au SMPAS en 2023, les investissements et la gestion de l'assainissement seront portés par ce syndicat.

## **F. Le litige de la limite des terrains de la propriété Fraud :**

Huguette FRAUD a alerté Laurent SAYN sur une problématique de limite de terrain entre la famille FRAUD et la commune de Montclar sur Gervanne.

En effet, il semblerait qu'il y ait eu au gré des rénovations de la voie communale un déplacement de la chaussée qui empiète sur le terrain de la famille FRAUD.

Les parcelles concernées sont AD 183, 184, 400 et 402.

Il est proposé de régulariser les limites au regard de la réalité actuelle.

Pour rappel, il a été voté lors du Conseil Municipal du 09/09/2021 une régularisation en faveur de la famille FRAUD pour les terrains dits de la chaudière et des escaliers (propriété de la Famille FRAUD sur du terrain public) sans compensation pour la commune.

Laurent SAYN a fait proposition à Mme FRAUD de régulariser l'alignement en procédant à l'échange de terrains. Les coûts financiers inhérents seront à la charge de Mme FRAUD.

- ⇒ **Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité la régularisation d'alignement pour les parcelles AD 183, 184, 400 et 402 dans le cadre d'un échange de terrains au regard de la délibération du 09/09/2021, et précisent que les frais inhérents seront à la charge de Mme FRAUD.**

## **G. Réflexions sur les églises :**

De très importants travaux de rénovation extérieur de l'église de Montclar ont été réalisés sous les mandats précédents.

Par ailleurs, le toit du clocher de l'église de Vaugelas, ainsi que son cadran ont également été refaits.

Nadine Perret, comme nous en avons déjà parlé, souhaite mettre de l'énergie pour permettre la rénovation de l'intérieur de l'église de Montclar.

Rappelant les finances contraintes de la commune et les nombreux projets que la commune doit mener prioritairement, Laurent Sayn a exprimé qu'il soutenait cette démarche à condition que cela n'ait pas de coût pour la commune.

Cela est possible. La commune de Marsanne, par exemple, a réalisé des travaux de rénovation de son église pour environ 1 million d'euros avec zéro dépense pour la commune, grâce aux subventions publiques d'une part, et à des dons de fondations ou d'associations telles que la Fondation du Patrimoine par exemple. Une association type « Les amis de l'église de Montclar » pourrait être créée.

Nous avons reçu 2 architectes du Patrimoine (privés), préalable à tous travaux.

Nous avons également amené l'un d'eux à l'église de Vaugelas, qui présente une fissure importante sur tout le clocher, qui cependant n'inquiète pas les Bâtiments de France (DRAC).

Nous allons mettre un témoin sur an pour surveiller l'évolution de cette fissure.

Nous sommes en attente de premiers éléments chiffrés par M Bricheux, qui permettront de lancer les demandes de subventions.

En évoquant l'église de Vaugelas, Jean Pierre ANDEOL questionne Laurent SAYN sur le cimetière et notamment sur sa demande de poser du gravier à proximité d'une tombe pour cause d'affaissement. Laurent SAYN précise que cela a été réalisé par les agents communaux dans la semaine où cela lui a avait été signalé.

## **H. Animation, comité de fêtes :**

Pour rappel, il existe une association « Comité des fêtes » en dormance et dont Éric Béranger est responsable. Laurent a sollicité Éric Béranger pour connaître sa posture sur ce comité des fêtes. Il est d'accord pour qu'il soit repris par un autre collectif.

Au regard des réflexions au sein de la commission animation, il a été proposé de bien faire la distinction de ce qui relève de la commission (réflexions) et d'un comité des fêtes (le faire).

Tous les membres du conseil municipal s'accordent à dire que les animations de la commune doivent être organisées dans le cadre du comité des fêtes et non par la commune. Jean Pierre ANDEOL rappelle que le matériel (tables, bancs) appartient à l'association du comité des fêtes est en aucun cas à la commune. D'ailleurs, il sert régulièrement et notamment pour le repas de chasse.

Laurent SAYN précise que la commune constitue un support pour les animations et questionne sur la pertinence de maintenir la commission.

Armand PETIT précise que cette commission animation a été créée aussi avec le thème Vie de la commune. Un dynamique a été lancée et il s'en réjouit. L'important dans cette commission est le Vivre ensemble.

Laurence DUBOIS évoque une confusion entre vie de la commune et lien social et qu'il y a peut-être des réflexions que l'on retrouve dans d'autres commissions.

Michele EYRAUD précise que pour elle des actions comme le nettoyage de printemps ou l'accueil d'un point de ravitaillement d'un trail relèvent de la commune.

Priscilla VASSEUR demande à ce que soit identifiées les actions/événements qui relèvent du comité des fêtes ou de la commission, en rappelant le rôle des commissions. Elles servent à apporter des réflexions qui vont venir nourrir les débat et décisions du conseil municipal.

Hélène SYLVESTRE propose que la commission animation persiste tout en se questionnant sur ce qui relève du comité des fêtes et de la commission. Elle rappelle également que ce n'est pas parce qu'une commission a été créée en début de mandat qu'elle doit obligatoirement vivre tout le long du mandat.

Au regard de ces éléments, Laurence DUBOIS membre de cette commission animation demande à sortir de cette commission, estimant qu'elle souhaite s'investir sur d'autres thématiques liées au lien social que l'on retrouve dans la commission action sociale.

## **I. Questions diverses.**

### **- Le CR5 :**

Suite à la dernière rencontre en présence de Mr Roche, un compte rendu a été établi. M. Blanchard a souhaité préciser sur ce compte rendu qu'il ne positionnera pas de passerelle provisoire, ceci pour des raisons de responsabilité personnelle. Il propose d'afficher sur place le projet de passerelle définitive pour informer de la construction future d'une passerelle pérenne. Il propose également d'informer de cette construction pendant l'enquête publique par tous moyens : mise à disposition des plans, visite sur place avec le commissaire-enquêteur.

Il est rappelé que Mr Roche a indiqué qu'en l'absence d'un chemin alternatif, il ne sera pas possible de lancer l'enquête publique.

**- Les vœux du maire en janvier 2022 :**

Laurent SAYN aurait aimé organiser les vœux du maire le 15/01/2022. Mais au regard de la crise sanitaire, il se voit obligé d'annuler. Il réalise actuellement une lettre qu'il enverra à chaque habitant.

Attention il y a un souci avec le répertoire des adresses de mails.

En effet, les informations envoyées début décembre pour informer les habitants du recensement en janvier 2022 ne sont pas parvenues à tout le monde.

Marie France va regarder le fichier et rappelle qu'il est soumis à la RGPD.

**- Recensement :**

Laurence DUBOIS et Priscilla VASSEUR rappellent que le recensement va démarrer le 19/01. Magali EYNART recrutée en tant qu'agent recenseur sera en formation les 10 et 17/01. Laurence DUBOIS a prévu un temps avec Magali EYNART pour la tournée de reconnaissance le mercredi 12/01.

**- La mise en œuvre de la nouvelle communication :**

La lettre de vœux du maire sera l'occasion de lancer la nouvelle communication qui sera apposée sur l'ensemble de nos supports de communication.

**- Commission finance :**

Priscilla VASSEUR propose qu'une commission finance soit organisée fin janvier pour la préparation du vote du budget.

Hélène SYLVESTRE questionne le conseil municipal sur le vote du budget. Il est proposé de présenter la M49 au conseil municipal de Février et la M14 à celui de Mars.

La date du prochain conseil municipal est fixée au :

**Mercredi 09/02/2022 à 18h00**

L'ordre du jour étant épuisé, Laurent SAYN clôt la séance à 19h53.